

# Règlement de consultation



## Marché n° 2020-01

# Travaux de voirie et confortement de talus

*Maître d'ouvrage : commune de CANTARON*

*Date limite de réception des offres : jeudi 6 août 2020 à 16h*

### **Article 1 – Identification de l'acheteur**

Mairie de Cantaron 45, place de l'Ecole 06340 Cantaron

Tél: 04.93.27.64.60

E-mail: mairie.cantaron@free.fr

L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

### **Article 2 – Délais**

Les travaux devront être impérativement terminés au 30 octobre 2020. Le délai d'exécution est de **1 mois** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

### **Article 3 – Définition des prestations et objet de la consultation**

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :

Travaux de voirie et confortement de talus

Les travaux se situent au chemin des Farigoules :

- démolition reconstruction d'un mur de clôture
- reprise du revêtement
- réalisation d'un mur de soutènement

### **Article 4 – Cotraitance**

L'entreprise à titre individuel ou groupement d'entreprises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché

L'un des prestataires membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

### **Article 5 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **Article 6 – Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- remplir le bordereau de prix
- signer le cahier des charges
- établir un devis
- un mémoire justificatif contractuel

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.

## Article 7 – Justifications à produire

- lettre de candidature (DC1)
- certificats d'assurance décennale et responsabilité civile en cours de validité
- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus au code de la commande publique
- mémoire technique justificatif

En cas de groupement, ces documents sont exigés de chacun des membres du groupement à l'exception de la lettre de candidature

## Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par écrit à :

Mairie de Cantaron  
renseignements d'ordre administratif et d'ordre technique : [s.technique.cantaron@free.fr](mailto:s.technique.cantaron@free.fr)

## Article 9 – Conditions de remise des offres

Les offres devront être remises contre récépissé à **MAIRIE DE CANTARON**  
**45 PLACE DE L'ECOLE 06340 CANTARON**

Tel : 04.93.27.64.60 – Fax : 04.93.54.79.54  
Mail : [s.technique.cantaron@free.fr](mailto:s.technique.cantaron@free.fr)  
(horaires du lundi au vendredi : 8h30 – 12h / 13h00 – 17h)

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## Article 10 – Critères d'attribution

- Prix des prestations : 80 %
- Valeur technique de l'offre appuyée par le mémoire justificatif : 20 %
  - ✓ Moyens matériels et humains : 5 %
  - ✓ Respect des délais : 5 %
  - ✓ Procédé d'exécution (méthodologie) : 10 %

## Article 11 – Modalités essentielles de paiement et de financement

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours à compter de la réception et de la validation par le maître d'ouvrage de la demande de paiement.

Les travaux font l'objet d'une subvention départementale.

# COMMUNE de CANTARON

Marché n°2020 -01

## Travaux de voirie

### DESSCRIPTIF DES TRAVAUX : Chemin des Farigoules

#### 1/ : Travaux d'élargissement :

- démolition d'un mur de clôture d'une longueur d'environ 12 mètres, de 20 cm d'épaisseur d'une hauteur de 60cm à 90cm de haut surmonté d'un grillage vert d'environ 1.20m.
- Évacuation des terres sur un terrain communal (environ 80m<sup>3</sup> route du mont macaron)
- Construction d'un mur de clôture avec fondations adaptées d'environ 10 mètres de longueur d'une hauteur variable de 60 cm à 0.90 mètre, de 20 cm d'épaisseur enduit gris sur les deux faces et pose d'un grillage vert de 1.20m.
- Réfection de l'enrobé dans l'emprise de l'élargissement sur environ 14 m<sup>2</sup> en 0/10 d'une épaisseur de 6 cm minimum avec couche de forme en GNT 0/31.5

(Le poteau situé dans l'emprise de l'élargissement sera déplacé par Orange)

#### 2/ : Mur de soutènement

- Construction d'un mur de soutènement avec fondation, drainage et armature adaptées en béton armé d'une hauteur variable allant de 1.50 à 2 mètres sur une longueur d'environ 22 ml
- Prolongation d'un mur en béton armé existant de 1 mètre linéaire épaisseur 20 cm hauteur 1,50 mètre
- Création d'une rampe d'accès pour engin de terrassement.
- Évacuation des terres sur terrain communal
- Remblayage derrière le mur
- Enduit de finition mortier écrasé (environ 40 m<sup>2</sup> couleur à définir)

( le débroussaillage de la zone de travaux sera effectué par la commune)

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art et conformément aux normes et DTU en vigueur



## **BORDEREAU DES PRIX**

Désignation	Unité	Prix unitaire en euros HT
Installation et signalisation de chantier	Forfait	
Terrassement en pleine masse + évacuation (à la décharge communale)	Mètre cube	
Mur de clôture	Mètre linéaire	
Couche de forme GNT 0/31.5 + géotextile	Mètre carré	
Enrobés 0/10 noir (minimum 5 cm)	Mètre carré	
Clôture grillage vert de 1.20m	Mètre linéaire	
Mur de soutènement	Mètre carré	
Enduit de finition	<i>Mètre carré</i>	
Supplément BRH le cas échéant	<i>Heure</i>	



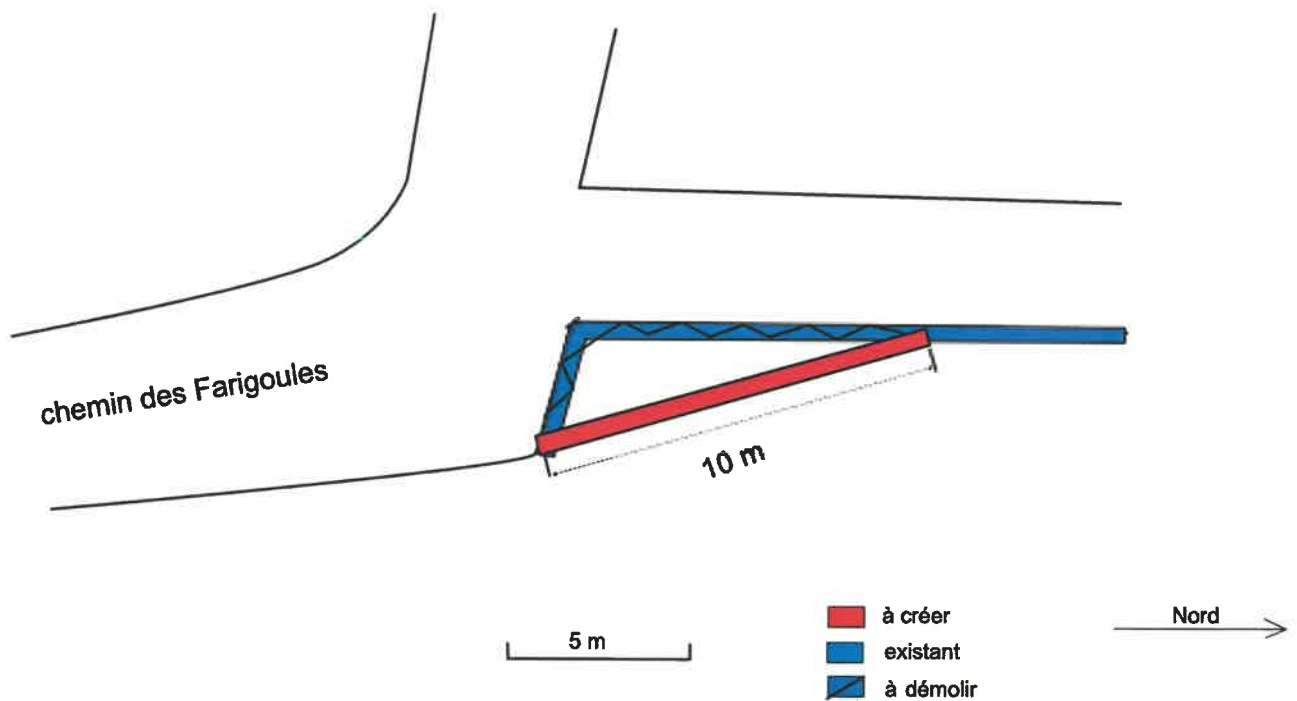
- 1 Démolition-reconstruction mur de Cloture
- 2 Réalisation d'un mur de soutènement



© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 7° 18' 03" E  
Latitude : 43° 45' 36" N

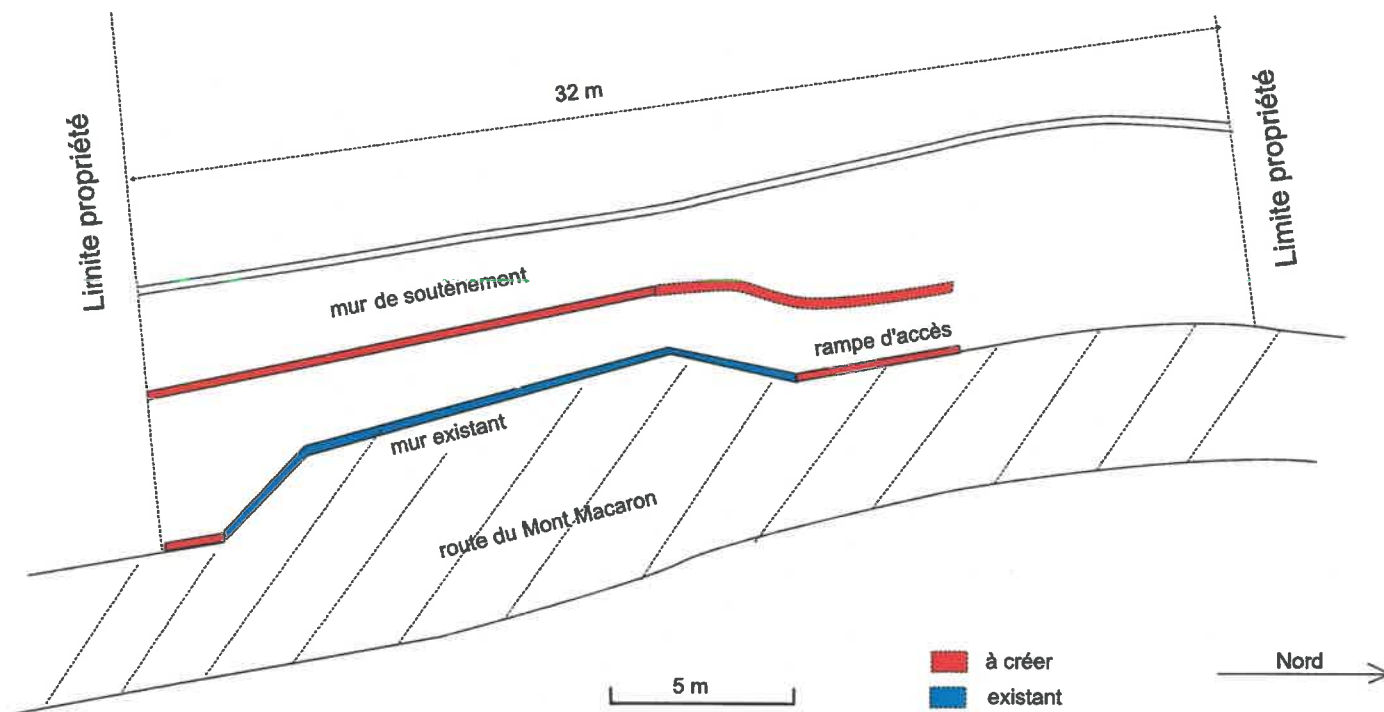




- démolition d'un muret existant (hauteur 0,60 m sur 8 ml ; 0,90 m sur 2 ml)
- évacuation des terres extraites du terrassement sur terrain communal
- construction d'un muret de hauteur identique à celui détruit sur une longueur de 10 ml
- pose d'un grillage souple  $h = 1,20$  m
- reprise du revêtement en enrobé  $20 \text{ m}^2$







- mur de soutènement à créer : 22 ml, hauteur comprise entre 1,50 m minimum au plus bas et et 2 m maximum au plus haut
- rampe d'accès : 7 ml, hauteur comprise entre 0 m minimum au plus bas et et 1,50 m maximum au plus haut
- prolongation du mur existant : 1 ml, hauteur 1,50 m
- réalisation d'un enduit de finition
- évacuation des terres extraites du terrassement sur terrain communal (autorisation de la mairie)
- débroussaillage avant travaux (prise en charge par la mairie)





*Folter Mue*

Cantaron, Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Street View

Date de l'image : avr. 2019 © 2020 Google



